

COMMENT CANDIDATER POUR L'UNE DE NOS FORMATIONS – Rentrée 2020

CETTE ANNEE, VOUS ÊTES EN CLASSE DE :	VOUS VOULEZ ENTRER EN :	PROCEDURE D'ADMISSION
5 ^{ème} (ou 4 ^{ème})	4 ^{ème}	<p>Contacteur l'établissement qui proposera un entretien avec le jeune et sa famille (après le conseil de classe du 2^{ème} trimestre)</p> <p>Une journée de mini stage est possible. La famille ou l'établissement d'origine prend contact avec le lycée.</p> <p>Fournir les bulletins des 2 dernières années</p>
4 ^{ème} (ou 3 ^{ème})	3 ^{ème}	<p>Contacteur l'établissement qui proposera un entretien avec le jeune et sa famille (après le conseil de classe du 2^{ème} trimestre)</p> <p>Une journée de mini stage est possible. La famille ou l'établissement d'origine prend contact avec le lycée.</p> <p>Fournir les bulletins des 2 dernières années</p>
3 ^{ème} générale	2 ^{nde} Générale et Technologique	<p>Un entretien peut être proposé aux familles qui le souhaitent (principalement pour la JPO).</p> <p>Saisie des vœux par l'établissement d'origine sur l'application académique AFFELNET (de fin avril à fin mai : dates variables selon les académies): demander à positionner notre 2^{nde} GT en premier vœu (pas de sectorisation géographique), code VAI de l'établissement 0690275Z.</p> <p>Dans le collège d'origine, les familles remplissent une fiche de dialogue avant le conseil de classe du 2^{ème} trimestre puis les vœux définitifs. Sélection automatisée. Résultats donnés à l'élève par son établissement d'origine à l'issue du brevet des collèges.</p> <p>Les familles remettent en parallèle la fiche contact au Lycée Bel Air (sera téléchargeable sur le site Internet, remise lors des salons ou envoyée sur demande). Celle-ci nous permet de recontacter les familles si le jeune n'était pas retenu par la procédure AFFELNET. Le conseil de classe devra avoir validé une entrée en 2^{nde} GT.</p>
3 ^{ème} générale 3 ^{ème} de l'enseignement agricole 3 ^{ème} prépa pro	2 ^{nde} Pro Production spécialité "Vigne et vin" (voie scolaire ou apprentissage) 2 ^{nde} Pro Conseil Vente en produits alimentaires	<p>Un entretien peut être proposé aux familles qui le souhaitent (principalement pour la JPO)</p> <p>Saisie des vœux par l'établissement d'origine sur l'application académique AFFELNET (de fin avril à fin mai : dates variables selon les académies); code VAI de l'établissement 0690275Z. Sélection automatisée. Résultats donnés à l'élève par son établissement d'origine à l'issue du brevet des collèges.</p> <p>Les familles remettent en parallèle la fiche contact au Lycée Bel Air (sera téléchargeable sur le site Internet, remise lors des salons ou envoyée sur demande). Celle-ci nous permet de recontacter les familles si le jeune n'était pas retenu par la procédure AFFELNET.</p> <p>Mini-stage d'une journée possible. La famille ou l'établissement d'origine doit prendre contact avec le lycée.</p>
3 ^{ème} générale 3 ^{ème} prépa pro 3 ^{ème} de l'enseignement agricole 3 ^{ème} SEGPA	CAPA Métiers de l'Agriculture "Vigne et vin" (apprentissage)	<p>Contacteur l'établissement (UFA). Le responsable de l'UFA proposera un entretien à la famille et au jeune. Recherche d'un maître d'apprentissage nécessaire</p> <p>Remarque : Inscription sur affelnet par l'établissement d'origine possible si la même procédure de l'an dernier est mise en place par l'académie.</p> <p>Possibilité pour les adultes de ne s'inscrire qu'à certains blocs de compétence</p>

CETTE ANNEE, VOUS ÊTES EN CLASSE DE :	VOUS VOULEZ ENTRER EN :	ETABLISSEMENT QUI TRAITE ET PROCEDURE D'ADMISSION
2 ^{nde} Générale et Technologique	Redoublement 2^{nde} Générale et Technologique	Un entretien peut être proposé aux familles qui le souhaitent (principalement pour la JPO). Inscription par l'établissement d'origine sur l'application académique AFFELNET + envoi de la liste des redoublants à la DSDEN par le lycée d'origine. Demander à positionner notre 2nde GT en premier vœu (pas de sectorisation géographique), code VAI de l'établissement 0690275Z. Les familles remettent en parallèle la fiche contact au Lycée Bel Air (sera téléchargeable sur le site Internet, remise lors des salons ou envoyée sur demande). Celle-ci nous permet de recontacter les familles si le jeune n'était pas retenu par la procédure AFFELNET.
	1^{ère} STAV	Les familles prennent contact avec le lycée (lors de la JPO ou au secrétariat) pour obtenir si elles le souhaitent un rendez-vous (entretien). Le lycée d'origine procède à l'inscription via AFFELNET lycée (code VAI de l'établissement 0690275Z) Possibilité d'un mini-stage d'une journée (10 mars, 7 avril, 5 mai ou 19 mai) : la famille ou l'établissement doit prendre contact avec le lycée.
	1^{ère} BAC PRO CGEVV 1^{ère} BAC PRO TCV (voie scolaire ou apprentissage)	Les familles prennent contact avec le lycée (lors de la JPO ou au secrétariat) pour obtenir un rendez-vous. Suite à cet entretien de motivation et à l'examen des bulletins scolaires, l'admission est prononcée à la mi-juin (après les conseils de classe du troisième trimestre). Une fiche passerelle doit être remplie par le jeune (à demander au secrétariat du lycée d'origine qui nous l'envoie). Possibilité d'un mini-stage d'une journée: la famille ou l'établissement d'origine doit prendre contact avec le lycée. Pour l'apprentissage contacter l'UFA.
1ères (redoublement)	1^{ère} STAV	Les familles prennent contact avec le lycée (lors de la JPO ou au secrétariat) pour obtenir un rendez-vous. Suite à cet entretien de motivation et à l'examen des bulletins scolaires, l'admission est prononcée à la mi-juin (après les conseils de classe du troisième trimestre). Si l'entretien avec le jeune lors de la JPO est concluant, il n'est pas nécessaire d'en réaliser un autre.
	1^{ère} BAC PRO CGEVV 1^{ère} BAC PRO TCV (voie scolaire ou apprentissage)	Les familles prennent contact avec le lycée (lors de la JPO ou au secrétariat) pour obtenir un rendez-vous. Suite à cet entretien de motivation et à l'examen des bulletins scolaires, l'admission est prononcée à la mi-juin (après les conseils de classe du troisième trimestre). Si l'entretien avec le jeune lors de la JPO est concluant, il n'est pas nécessaire d'en réaliser un autre. Une fiche passerelle doit être remplie par le jeune (à demander au secrétariat du lycée d'origine qui nous l'envoie). Possibilité d'un mini-stage d'une journée: la famille ou l'établissement d'origine doit prendre contact avec le lycée. Pour l'apprentissage contacter l'UFA.
Terminales ou post-bac ou salariés, demandeurs d'emploi	BTSA Viticulture-œnologie BTSA Technico-commercial	S'inscrire sur Parcoursup et contacter l'UFA. Recherche d'un maître d'apprentissage à mettre en place Pour tous cas particuliers, contacter l'établissement

Lycée Bel Air

394, Route Henry Fessy 69220 Belleville-en-Beaujolais

Tél. : 04 74 66 45 97 – Fax : 04 74 66 54 55

mél : lpa.belleville@educagri.fr

Contact UFA: taper 2

CGEVV : Conduite et Gestion d'une Exploitation Viti-Vinicole

TCV : Technicien Conseil Vente

STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant

UFA : Unité de Formation par Apprentissage

JPO : Journée Portes Ouvertes

UFA: Unité de Formation par apprentissage